

DECRET N° 81-249 du 12 Août 1981

portant diverses nominations à la
SONAFEL et dans certains Ministères.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret 80-39 du 12 février 1980 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

VU l'ordonnance N° 75-21 du 24 mars 1975 fixant la composition du
Cabinet du Président de la République et la structure des Minis-
tères, notamment son article 15 ;

Sur décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la
Révolution Populaire du Bénin ;

Le Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 5 Août 1981.

DECRETE :

Article 1er.- Le Camarade d'ALMEIDA Joachim est nommé Directeur
Général de la Société Nationale des Fruits et Légumes (SONAFEL)

Article 2.- Le Camarade GBETI Théodore est nommé Chef du District
Rural d'AKPRO-MISSERETE.

Article 3.- Le Camarade HOUEHANOU Justin est mis à la disposition
du Ministre des Enseignements Moyens, Général, Technique et Profes-
sionnel.

Article 4.- Le Camarade HINVI Anatole est mis à la disposition
du Ministre des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat.

Article 5.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions
antérieures contraires et qui prend effet pour compter de la date
de prise de service de chacun des intéressés, sera publié et commu-
niqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 12 Août 1981
par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances



Isidore AMOUSSOU

Ampliatiions : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 ANR 4 MF 5 Autres
Ministères 19 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DCCT-ONEPI-
Gde-Chanc. 3 DB-DCF-Solde 6 Trésor 4 DI 4 DPE-MTAS 4 BCP 1 UNB 2
FASJEP 2 BN-DAN 4 Intéressés 4 JORPB 1 District Rural d'Akpro-
Misséréte 2.-